

DECRET N° 80/269 /S.G.G. du 18/06/80
portant nomination de Monsieur MADONZOT Albert,
Inspecteur d'Education Physique et Sportive en
qualité de Directeur des Etudes, Equipements
et Installations Sportives à la Direction
Générale des Sports.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 juillet 1979;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 79/706 du 30 décembre 1979 portant modification
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 80/022 du 18 janvier 1980 portant attributions et
organisation du Ministère de la Culture, des Arts et des Sports, Chargé de la
Recherche Scientifique;

Vu le décret n° 77/714 du 23 décembre 1977 portant nomination de
Monsieur NGALOUA Jean-Paul;

Le Conseil de Cabinet entendu;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur MADONZOT Albert, Inspecteur d'Education Physique et
Sportive, est nommé Directeur des Etudes, Equipements et Installations
Sportives à la Direction Générale des Sports en remplacement de Monsieur
NGALOUA Jean-Paul appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret
sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture, des Arts
et des Sports, Chargé de la Recherche
Scientifique,

Jean-Baptiste TATI-LOUARD.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.

Brazzaville, le 18 Juin 1980

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-